

Laurent Kurth, Conseiller d'Etat, chef du Département des finances et de la santé

Organisation des urgences :

une pierre angulaire du dispositif de santé

On le répète régulièrement, le monde de la santé va au-devant de transformations majeures, qui touchent non seulement les professionnels de la santé, mais aussi chacun d'entre nous, tôt ou tard patient.

Sous la pression des nouvelles règles de financement décidées par les chambres fédérales et en vigueur depuis 2012, l'hôpital public doit resserrer son organisation et revoir ses fonctionnements. La pénurie en médecins de premier recours rend, elle, la relève toujours plus délicate. Et l'évolution des modes de vie conduit à délaisser progressivement le médecin de garde en fin de journée et à surcharger les urgences hospitalières dont les délais s'allongent. Enfin, les votations de novembre 2013 appelaient des changements clairs dans l'organisation sanitaire, avec notamment la professionnalisation de la prise en charge des appels d'urgence (144).

En apparence, il ne s'agissait que de transférer les appels du 144 de la centrale de la police neuchâteloise à la Fondation Urgences Santé (FUS) du canton de Vaud. Dans la foulée, c'est pourtant la réorganisation de la garde médicale qui a été envisagée par la SNM et celle des urgences hospitalières qui a été prévue par HNe. Et au final, une nouvelle organisation de tout le dispositif d'urgence de notre canton, qui influencera positivement la vie de l'hôpital, la relève médicale dans les régions et l'émergence progressive d'un seul espace ambulancier pour tout le canton. Un plus pour presque tout le domaine des soins de notre canton.

La professionnalisation de la réponse aux appels d'urgence (144 pour les ambulances, 0848 134 134 pour le médecin, la pharmacie et le dentiste de garde et 032 713 34 48 pour la hotline pédiatrique) permettra d'abord une réponse plus rapide et une prise en charge immédiate par des conseils compétents dispensés déjà au téléphone. Des minutes gagnées qui peuvent sauver des vies. Par un meilleur "tri", elle devrait se traduire aussi par une diminution significative des interventions en "aval" (SMUR, ambulances, urgences hospitalières, etc.).

La réorganisation de la garde médicale (plus que trois cercles de garde plutôt que 6 pour le canton, organisation de "maisons de garde" au sein d'HNe en soirée et relève de la garde par HNe la nuit) permettra, elle, de rendre la profession du médecin de premier recours beaucoup plus attractive puisque celui-ci sera moins souvent de garde et retrouvera enfin le sommeil la nuit. Elle participera donc aux efforts pour accroître l'attrait de la profession et pour assurer la relève médicale dans les régions de notre canton. Elle contribuera en outre à renforcer en soirée la prise en charge des patients arrivant aux urgences de l'HNe. Enfin, elle favorisera une plus grande proximité et une meilleure compréhension entre les cabinets installés dans les régions et l'hôpital, simplifiant le transfert des patients de l'un à l'autre lorsque cela est nécessaire.

Quant à la réorganisation des urgences hospitalières (maisons de garde, renforcement des effectifs de médecins, organisation d'une "voie verte" pour les urgences non vitales, etc.), elle améliorera une prise en charge aujourd'hui critiquée notamment pour ses trop longs temps d'attente. Mais en renforçant les effectifs de médecins – qui s'installeront peut-être quelques années plus tard en cabinets – elle contribuera à son tour à la relève pour les régions de notre canton.

On le voit, la réforme de tout le secteur des urgences, avec une collaboration entre hôpital, société de médecine et services d'urgence, nous fera gagner à fois en qualité, en efficacité, en sécurité et en économie. Et, surtout, elle dessine un avenir positif pour le secteur de la santé dans notre canton et plus généralement pour l'attrait de celui-ci. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont été capables de dépasser les frontières traditionnelles, de penser autrement et de prendre les initiatives positives à l'origine de ces belles évolutions.

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

4 LE BILLET DU PRÉSIDENT

5 AVANT-PROPOS

- *De grands changements s'annoncent dans le paysage sanitaire 2015!*

DOSSIERS

6 > 9 Réorganisation du dispositif de garde 2015.

10 > 11 Prise en charge de l'ambulatoire non programmé dans l'HNe: naissance de la Voie Verte.

12 Numéro 144: du transfert à la réorganisation des soins préhospitaliers.

14 Médecins du jura.

16 > 17 Ce petit chemin qui sent la noisette, ce petit chemin qui n'a ni queue ni tête...

18 CANDIDATS À LA SNM

Nous leur souhaitons la bienvenue.

20 CALENDRIER MÉDICAL

du canton de Neuchâtel.

